

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER DE
L'ANNÉE 2024 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Michel Côté, maire de Béthanie,
M. Kaven Delarosbil, substitut au maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. François Gastonguay, substitut au maire du Canton de Roxton,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière,
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-001

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Kaven Delarosbil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023
3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
4. TRANSFERT DE FONDS
5. LISTE DES COMPTES
6. PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU « RÉGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2024 »
7. COURS D'EAU
 - 7.1 Rapport des travaux – Réception provisoire
 - 7.1.1 Branches 31 et 32 de la rivière Scibouette – Entretien – Upton et Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

- 7.1.2 Branche 3 du cours d'eau Lafontaine – Entretien – Upton
- 7.1.3 Branches 33 et 35 de la rivière Duncan – Entretien – Saint-Nazaire-d'Acton

- 7.2 Actes de répartition

- 8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
 - 8.1 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)
 - 8.1.1 Rapport des travaux 2023
 - 8.1.2 Montant de la subvention à verser à Roxton Falls et au Canton de Roxton

- 9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 9.1 Aménagement du territoire
 - 9.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
 - 9.1.2 Patrimoine bâti – Offre de services du Service d'aide en rénovation patrimoniale (SARP)

 - 9.2 Développement économique et local
 - 9.2.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Volet local – Dossier Municipalité de Sainte-Christine 1285-FSPS-2024-01
 - 9.2.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Radio-Acton 1034-FSE-2024-01
 - 9.2.3 Fonds Régions et Ruralité, volet 2 – Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2024
 - 9.2.4 Fonds Régions et Ruralité, volet 3 – Signature Innovation – Comité directeur – Adoption des règles de fonctionnement et du cadre de gestion
 - 9.2.5 Bilan culturel 2023
 - 9.2.6 Entente de développement culturel 2021-2023
 - 9.2.6.1 Projet Sentiers de Béthanie
 - 9.2.6.2 Projet L'année Lemoyne : achat des œuvres de François Gauthier
 - 9.2.7 Contrat de service avec Radio-Acton
 - 9.2.8 Protocole d'entente avec la Chambre de commerce de la région d'Acton pour la gestion du bureau d'accueil touristique en 2024

- 10. RESSOURCES HUMAINES

- 11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

- 12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

- 13. CORRESPONDANCE

- 14. VARIA

- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2023**

2024-002

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la
séance ordinaire du 13 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

4. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière séance.

5. LISTE DES COMPTES

5.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

5.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2024-003

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	79 121,56 \$
Comptes à payer	107 926,30 \$
Salaires et contributions de l'employeur	167 523,54 \$
Total	354 571,40 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	2 471,72 \$
Comptes à payer	9 440,63 \$
Total	11 912,35 \$

**6. PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU « RÈGLEMENT RELATIF
À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS
MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ACTON POUR L'ANNÉE 2024**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, l'adoption du présent règlement a été précédée d'un avis de motion donné lors de la séance du 13 décembre 2023. Un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance. Il est fait mention de la nature et de l'objet de ce règlement.

2024-004

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Kaven Delarosbil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 2024-01 intitulé « Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2024 ».

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

RÈGLEMENT NO. 2024-01

<p>Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2024</p>

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Acton a, à sa séance ordinaire du 22 novembre 2023, adopté par résolutions portant les numéros 2023-230, 2023-231, 2023-232 et 2023-233 ses prévisions budgétaires pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE ledit budget établit, dans toutes ses parties, des sommes à répartir entre les municipalités;

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 13 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de règlement "**RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2024**".

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

**ARTICLE 3 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées pour les services reliés à l'administration générale :

QUOTE-PART, FONCTIONNEMENT DE LA MRC			
MONTANT À RÉPARTIR:		373 480 \$	
MUNICIPALITÉ	RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE	TOTAL
Béthanie	76 341 400 \$	2,6945%	10 063 \$
Roxton Canton	256 318 700 \$	9,0468%	33 788 \$
Roxton Falls	141 115 126 \$	4,9807%	18 602 \$
Sainte-Christine	177 993 284 \$	6,2823%	23 463 \$
Acton Vale	1 021 945 540 \$	36,0698%	134 714 \$
Upton	459 903 580 \$	16,2324%	60 625 \$
Saint-Théodore d'Acton	395 885 242 \$	13,9729%	52 186 \$
Saint-Nazaire d'Acton	303 739 624 \$	10,7206%	40 039 \$
TOTAL:	2 833 242 496 \$	100,00%	373 480 \$

QUOTE-PART, FQM	
MUNICIPALITÉ	MONTANT ESTIMÉ
Béthanie	- \$
Roxton Canton	1 694 \$
Roxton Falls	1 556 \$
Sainte-Christine	1 248 \$
Acton Vale	- \$
Upton	2 956 \$
Saint-Théodore d'Acton	2 191 \$
Saint-Nazaire d'Acton	1 508 \$
TOTAL:	11 153 \$

QUOTE-PART, ÉVALUATION			
MONTANT À RÉPARTIR:		266 007 \$	
MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE DOSSIERS	%	MONTANT
Béthanie	256	2,9101%	7 741 \$
Roxton Canton	804	9,1395%	24 312 \$
Roxton Falls	714	8,1164%	21 590 \$
Sainte-Christine	618	7,0251%	18 687 \$
Acton Vale	3714	42,2189%	112 305 \$
Upton	1192	13,5501%	36 044 \$
Saint-Théodore d'Acton	942	10,7082%	28 485 \$
Saint-Nazaire d'Acton	557	6,3317%	16 843 \$
TOTAL:	8797	100,00%	266 007 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

QUOTE-PART, ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS	
MUNICIPALITÉ	SELON LE RÉEL DES INSCRIPTIONS
Béthanie	4 256 \$
Roxton Canton	9 279 \$
Roxton Falls	13 656 \$
Sainte-Christine	7 569 \$
Acton Vale	- \$
Upton	24 858 \$
Saint-Théodore d'Acton	29 378 \$
Saint-Nazaire d'Acton	4 104 \$
TOTAL:	93 100 \$

QUOTE-PART, GYMNASSE ET CLUB DE GYMNASTIQUE	
MONTANT À RÉPARTIR: 5 742 \$ (COMBINAISON DE DEUX FACTEURS)	
MUNICIPALITÉ	50 % DU MONTANT SELON RFU, 50 % POPULATION
Béthanie	237 \$
Roxton Canton	675 \$
Roxton Falls	653 \$
Sainte-Christine	555 \$
Acton Vale	- \$
Upton	1 503 \$
Saint-Théodore d'Acton	1 298 \$
Saint-Nazaire d'Acton	821 \$
TOTAL:	5 742 \$

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

**ARTICLE 4 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

La quote-part reliée à cette fonction est répartie entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans la section correspondante du budget. Les sommes apparaissant au tableau suivant sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de la sécurité incendie:

QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - MRC (8 municipalités)			
MONTANT À RÉPARTIR:		8 412 \$	
MUNICIPALITÉ	SÉCURITÉ INCENDIE SCRSI - MRC	SAUVETAGE EN MILIEU ISOLÉ	
Béthanie	205 \$	116 \$	321 \$
Roxton Canton	632 \$	365 \$	997 \$
Roxton Falls	576 \$	7 \$	583 \$
Sainte-Christine	453 \$	220 \$	673 \$
Acton Vale	3 183 \$	- \$	3 183 \$
Upton	995 \$	132 \$	1 127 \$
Saint-Théodore d'Acton	750 \$	204 \$	954 \$
Saint-Nazaire d'Acton	433 \$	141 \$	574 \$
TOTAL:	7 227 \$	1 185 \$	8 412 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉVENTION (6) (RÉPARTIE SELON LA COMBINAISON DE DEUX FACTEURS)							
MONTANT À RÉPARTIR:		70 422 \$ (+ frais de dépl. -app. surplus)					
MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE BÂTIMENTS À INSPECTER/AN	IMPUTATION RELIÉE AUX RISQUES	HEURES D'INSPECTION REQUISES/AN	IMPUTATION RELIÉE AUX HEURES/AN	FRAIS DE DÉPLACEMENT	APPROPRIATION DU SURPLUS DISPONIBLE	QUOTE-PART TOTALE
		50%		50%			
		35 211		35 211			
Béthanie	217	2 083 \$	35	1 688 \$	264 \$	336 \$	3 699 \$
Roxton Canton	682	6 545 \$	115	5 547 \$	418 \$	1 080 \$	11 430 \$
Roxton Falls	636	6 104 \$	151	7 283 \$	324 \$	1 193 \$	12 518 \$
Sainte-Christine	454	4 357 \$	80	3 859 \$	275 \$	735 \$	7 756 \$
Acton Vale	0	- \$	0	- \$	- \$	- \$	- \$
Upton	1 141	10 950 \$	231	11 142 \$	578 \$	1 966 \$	20 704 \$
Saint-Théodore d'Acton	0	- \$	0	- \$	- \$	- \$	- \$
Saint-Nazaire d'Acton	539	5 172 \$	118	5 692 \$	435 \$	971 \$	10 328 \$
TOTAL:	3 669	35 211 \$	730	35 211 \$	2 294 \$	6 281 \$	66 435 \$

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

**ARTICLE 5 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION HYGIÈNE DU
MILIEU**

La quote-part reliée à cette fonction est répartie entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans la section correspondante du budget. Les sommes apparaissant au tableau suivant sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de la gestion des cours d'eau :

QUOTE-PART, COURS D'EAU			
MONTANT À RÉPARTIR:		9 652 \$	
MUNICIPALITÉ	RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSSE	TOTAL
Béthanie	76 341 400 \$	2,6945%	260 \$
Roxton Canton	256 318 700 \$	9,0468%	873 \$
Roxton Falls	141 115 126 \$	4,9807%	481 \$
Sainte-Christine	177 993 284 \$	6,2823%	606 \$
Acton Vale	1 021 945 540 \$	36,0698%	3 481 \$
Upton	459 903 580 \$	16,2324%	1 567 \$
Saint-Théodore d'Acton	395 885 242 \$	13,9729%	1 349 \$
Saint-Nazaire d'Acton	303 739 624 \$	10,7206%	1 035 \$
TOTAL:	2 833 242 496 \$	100,00%	9 652 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**ARTICLE 6 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de l'aménagement, l'urbanisme et le développement:

QUOTE-PART SERVICE D'AMÉNAGEMENT			
MONTANT À RÉPARTIR:		15 436 \$	
MUNICIPALITÉ	RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSSE	TOTAL
Béthanie	76 341 400 \$	2,6945%	416 \$
Roxton Canton	256 318 700 \$	9,0468%	1 396 \$
Roxton Falls	141 115 126 \$	4,9807%	769 \$
Sainte-Christine	177 993 284 \$	6,2823%	970 \$
Acton Vale	1 021 945 540 \$	36,0698%	5 568 \$
Upton	459 903 580 \$	16,2324%	2 506 \$
Saint-Théodore d'Acton	395 885 242 \$	13,9729%	2 157 \$
Saint-Nazaire d'Acton	303 739 624 \$	10,7206%	1 654 \$
TOTAL:	2 833 242 496 \$	100,00%	15 436 \$

QUOTE-PART, INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS	
MUNICIPALITÉ	MONTANT
Béthanie	9 423 \$
Roxton Canton	28 661 \$
Roxton Falls	25 309 \$
Sainte-Christine	20 048 \$
Acton Vale	- \$
Upton	- \$
Saint-Théodore d'Acton	33 511 \$
Saint-Nazaire d'Acton	22 544 \$
TOTAL:	139 496 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT (RÉPARTIE SELON LA COMBINAISON DE TROIS FACTEURS)							
MONTANT À RÉPARTIR:		170 766 \$					
MUNICIPALITÉ	RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE	ÉVALUATION IMPOSABLE IND., COMM. & SERVICE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE ÉVALUATION	POPULATION DÉCRET 1831-2022 (PUBLIÉ EN DÉC. 2022)	IMPUTATION RELIÉE À LA POPULATION	QUOTE-PART TOTALE
		50%		20%		30%	
		85 316		34 126		51 189	
Béthanie	76 341 400 \$	2 299 \$	124 344 \$	19 \$	323	1 006 \$	3 324 \$
Roxton Canton	256 318 700 \$	7 718 \$	4 709 510 \$	707 \$	1160	3 613 \$	12 038 \$
Roxton Falls	141 115 126 \$	4 249 \$	23 739 144 \$	3 562 \$	1394	4 342 \$	12 153 \$
Sainte-Christine	177 993 284 \$	5 360 \$	150 200 \$	23 \$	767	2 389 \$	7 772 \$
Acton Vale	1 021 945 540 \$	30 773 \$	140 749 680 \$	21 117 \$	7871	24 515 \$	76 405 \$
Upton	459 903 580 \$	13 849 \$	35 593 250 \$	5 340 \$	2379	7 410 \$	26 599 \$
Saint-Théodore d'Acton	395 885 242 \$	11 921 \$	9 805 140 \$	1 471 \$	1645	5 124 \$	18 516 \$
Saint-Nazaire d'Acton	303 739 624 \$	9 147 \$	12 584 384 \$	1 887 \$	896	2 790 \$	13 824 \$
TOTAL:	2 833 242 496 \$	85 316 \$	227 455 652 \$	34 126 \$	16435	51 189 \$	170 631 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

ARTICLE 7 : QUOTE-PART TOTALE

Le tableau suivant établit la quote-part totale qui sera facturée à chacune des municipalités pour l'exercice financier de l'année 2024 :

QUOTE-PART TOTALE 2024												
FONCTIONS	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					SÉCURITÉ PUBLIQUE		HYGIÈNE DU MILIEU	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
MUNICIPALITÉS	QUOTE-PART FONCTIONNEMENT DE LA MRC	QUOTE-PART FQM	QUOTE-PART ÉVALUATION	QUOTE-PART ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS	QUOTE-PART GYMNASÉ ET GYMNASIQUE	QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - MRC	QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉVENTION	QUOTE-PART COURS D'EAU	QUOTE-PART AMÉNAGEMENT	QUOTE-PART INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS	QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL	QUOTE-PART TOTALE 2024
Béthanie	10 063 \$	- \$	7 741 \$	4 256 \$	237 \$	321 \$	3 699 \$	260 \$	416 \$	9 423 \$	3 324 \$	39 740 \$
Roxton Canton	33 788 \$	1 694 \$	24 312 \$	9 279 \$	675 \$	997 \$	11 430 \$	873 \$	1 396 \$	28 661 \$	12 038 \$	125 143 \$
Roxton Falls	18 602 \$	1 556 \$	21 590 \$	13 656 \$	653 \$	583 \$	12 518 \$	481 \$	769 \$	25 309 \$	12 153 \$	107 870 \$
Sainte-Christine	23 463 \$	1 248 \$	18 687 \$	7 569 \$	555 \$	673 \$	7 756 \$	606 \$	970 \$	20 048 \$	7 772 \$	89 347 \$
Acton Vale	134 714 \$	- \$	112 305 \$	- \$	- \$	3 183 \$	- \$	3 481 \$	5 568 \$	- \$	76 405 \$	335 656 \$
Upton	60 625 \$	2 956 \$	36 044 \$	24 858 \$	1 503 \$	1 127 \$	20 704 \$	1 567 \$	2 506 \$	- \$	26 599 \$	178 489 \$
Saint-Théodore d'Acton	52 186 \$	2 191 \$	28 485 \$	29 378 \$	1 298 \$	954 \$	- \$	1 349 \$	2 157 \$	33 511 \$	18 516 \$	170 025 \$
Saint-Nazaire d'Acton	40 039 \$	1 508 \$	16 843 \$	4 104 \$	821 \$	574 \$	10 328 \$	1 035 \$	1 654 \$	22 544 \$	13 824 \$	113 274 \$
TOTAL 2024:	373 480 \$	11 153 \$	266 007 \$	93 100 \$	5 742 \$	8 412 \$	66 435 \$	9 652 \$	15 436 \$	139 496 \$	170 631 \$	1 159 544 \$

ARTICLE 8 : MODALITÉS DE VERSEMENT

Les quotes-parts imputables aux municipalités sont payables en deux versements exigibles en date du douze (12) avril et du douze (12) juillet 2024.

Le terme des paiements est le suivant: net, 45 jours. Le taux d'intérêt sur le versement devenu exigible est celui déterminé par résolution du conseil.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais fixés par la loi.

ARTICLE 10 : DURÉE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique pour l'année 2024.

7. COURS D'EAU

7.1 Rapport des travaux – Réception provisoire

**7.1.1 Branches 31 et 32 de la rivière Scibouette – Entretien
– Upton et Sainte-Hélène-de-Bagot**

ATTENDU QUE les travaux d'entretien des Branches 31 et 32 de la rivière Scibouette sont tous complétés à la satisfaction d'ALPG consultants Inc. ;

ATTENDU QU'ALPG consultants Inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 5 % du montant total des factures pour fins de garantie ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-005

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Huard Excavation* la somme de 7 257,31 \$. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 3 332,70 \$, soit 5 % du montant total des factures.

**7.1.2 Branche 3 du cours d'eau Lafontaine – Entretien –
Upton**

ATTENDU QUE les travaux d'entretien de la Branche 3 du cours d'eau Lafontaine sont tous complétés à la satisfaction d'ALPG consultants Inc. ;

ATTENDU QU'ALPG consultants Inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 5 % du montant total des factures pour fins de garantie ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-006 Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Drainage Richelieu* la somme de 2 720,21 \$. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 2 720,22 \$, soit 5 % du montant total des factures.

**7.1.3 Branches 33 et 35 de la rivière Duncan – Entretien –
Saint-Nazaire-d'Acton**

ATTENDU QUE les travaux d'entretien des Branches 33 et 35 de la rivière Duncan sont tous complétés à la satisfaction d'ALPG consultants Inc. ;

ATTENDU QU'ALPG consultants Inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 5 % du montant total des factures pour fins de garantie ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-007 Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Drainage Richelieu* la somme de 1 662,40 \$. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 1 507,19 \$, soit 5 % du montant total des factures.

7.2 Actes de répartition

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a engagé des dépenses pour l'exécution des travaux d'entretien dans les cours d'eau énumérés ci-après ;

ATTENDU QUE la MRC est prête à procéder à une facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement de ces dossiers ;

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, d'adopter les actes pour répartir les coûts engagés par la MRC entre les municipalités concernées ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-008 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les actes de répartition partielle, tels que présentés séance tenante, pour les cours d'eau suivants :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Cours d'eau	Municipalité
Branche 31 de la rivière Scibouette	Upton et MRC des Maskoutains (Sainte-Hélène-de-Bagot)
Branche 3 du cours d'eau Lafontaine	Upton
Branches 33 et 35 de la rivière Duncan	Saint-Nazaire-d'Acton
Embr. et Sous-embr. de la rivière Le Renne	Sainte-Christine
Branche 32 de la rivière Scibouette	Upton
Cours d'eau Lafontaine	Upton

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

8.1 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)

8.1.1 Rapport des travaux 2023

2024-009

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport des travaux relatifs à l'entretien de la Route verte pour l'année 2023, tel que présenté séance tenante, et de le transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

8.1.2 Montant de la subvention à verser à Roxton Falls et au Canton de Roxton

ATTENDU QU'en 2023, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a accordé une aide financière à la MRC d'Acton, pour la MRC et la Municipalité de Roxton Falls, pour l'entretien de la Route verte sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Falls a déposé son rapport des dépenses admissibles relatives à l'entretien de la piste cyclable La Campagnarde sur son territoire pour l'année 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a effectué des travaux de drainage sur la piste cyclable La Campagnarde et que cette dépense est admissible à l'aide financière du MTMD ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-010

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Kaven Delarosbil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 5 755,97 \$ à la Municipalité de Roxton Falls et la somme de 1 119,89 \$ à la Municipalité du Canton de Roxton, conformément au tableau de répartition présenté séance tenante.

9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

9.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

9.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 017-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville d'Acton Vale

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 017-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville d'Acton Vale ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-011

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 017-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

9.1.2 Patrimoine bâti – Offre de services du Service d'aide en rénovation patrimoniale (SARP)

ATTENDU QUE la Loi sur le patrimoine culturel a introduit l'obligation pour les MRC d'adopter, d'ici au 1^{er} avril 2026, un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale ;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications a produit un Guide pour la préparation d'un inventaire du patrimoine immobilier ;

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

ATTENDU QUE la première phase du processus menant à l'adoption de l'inventaire correspond aux démarches préalables de documentation (étape 1), d'analyse (étape 2), de recensement (étape 3) et d'interprétation (étape 4) ;

ATTENDU QUE le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) a déposé une offre de services professionnels pour la réalisation des étapes 3 et 4 de la première phase du processus ;

ATTENDU QU'au plan d'action 2023-2025 de la Politique culturelle de la MRC d'Acton, il est prévu de dresser un pré-inventaire du patrimoine bâti (Phase 1 du Guide) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-012

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil

Appuyé par M. Michel Côté

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter l'offre de services professionnelles du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) pour la réalisation des étapes 3 et 4 de la première phase du processus, représentant un montant total de 33 320 \$ taxes en sus.
2. Que les sommes soient prises à même le budget réservé à l'Entente de développement culturel pour la mise en œuvre du plan d'action 2023-2025 de la Politique culturelle de la MRC d'Acton.
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à cette offre de services.

9.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

9.2.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Volet local – Dossier Municipalité de Sainte-Christine 1285-FSPS-2024-01

ATTENDU la demande d'aide financière au fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par la Municipalité de Sainte-Christine ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-013

Il est proposé par M. Éric Charbonneau

Appuyé par M. Jean-Marc Ménard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Embauche d'un coordonnateur aux loisirs	Municipalité de Sainte-Christine	17 688 \$	14 150 \$	14 150 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

2. D'autoriser le versement d'un montant de 14 150 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Sainte-Christine pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**9.2.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier
Radio-Acton 1034-FSE-2024-01**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Radio-Acton ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-014

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. François Gastonguay
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Collectif	1034-FSE-2024-01	15 000 \$	15 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**9.2.3 Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 – Adoption des
priorités d'intervention pour l'année 2024**

Conformément à l'entente relative au Fonds Régions et Ruralités (FRR) – Volet 2 intervenue avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC d'Acton doit adopter annuellement ses priorités d'intervention ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-015

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Kaven Delarosbil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

1. D'adopter les priorités d'intervention du Fonds Régions et Ruralité (FRR), volet 2 de la MRC d'Acton pour 2024 ;
2. De transmettre une copie de ces priorités au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de les diffuser sur le site Internet de la MRC.

9.2.4 Fonds Régions et Ruralité, volet 3 – Signature Innovation – Comité directeur – Adoption des règles de fonctionnement et du cadre de gestion

ATTENDU le Comité directeur de la MRC d'Acton pour le projet Signature Innovation du Fonds Régions et Ruralité, volet 3, constitué à cette fin par la résolution numéro 2023-200 ;

ATTENDU QUE le Comité directeur s'est réuni le 30 novembre 2023 ;

ATTENDU le dépôt des règles de fonctionnement et du cadre de gestion ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-016

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les règles de fonctionnement et le cadre de gestion du Comité directeur pour le projet Signature Innovation du Fonds Régions et Ruralité, volet 3 déposés séance tenante.

9.2.5 Bilan culturel 2023

ATTENDU QUE la présentation et l'adoption d'un bilan annuel culturel est une mesure de mise en œuvre de la politique culturelle ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-017

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le bilan culturel 2023 tel que présenté séance tenante.

9.2.6 Entente de développement culturel 2021-2023

9.2.6.1 Projet Sentiers de Béthanie

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) le 22 décembre 2023 afin de réaliser des illustrations représentant la faune et la flore de la Halte-Rivière de Béthanie et du nouveau sentier pédestre produites par l'artiste Catherine Plante ;

ATTENDU QUE les actions correspondent au plan d'action de l'entente de développement culturel 2021-2023 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-018 Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. François Gastonay
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De verser un montant de 4 500 \$, taxes incluses, à la Corporation de développement de la rivière Noire pour le projet Sentiers de Béthanie dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023.
2. De fournir l'accompagnement à la réalisation d'un plan de communication afin de diffuser le projet dans le milieu pour une valeur de 1 725 \$.

**9.2.6.2 Projet l'année Lemoyne : achat des œuvres
de François Gauthier**

ATTENDU la demande d'aide financière reçue du Comité Lemoyne le 24 novembre 2023 afin d'acheter les œuvres de l'artiste François Gauthier dans le cadre de l'année Lemoyne ;

ATTENDU QUE les actions correspondent au plan d'action de l'entente de développement culturel 2021-2023 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-019 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 4 000 \$, taxes en sus, à monsieur François Gauthier pour l'acquisition des deux œuvres Tracé I et Tracé II dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023.

9.2.7 Contrat de service avec Radio-Acton

2024-020 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Kaven Delarosbil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service annuel avec Radio-Acton au montant de 3 256,87 \$, taxes en sus, pour l'année 2024.

**9.2.8 Protocole d'entente avec la Chambre de commerce de
la région d'Acton pour la gestion du bureau d'accueil
touristique en 2024**

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a proposé à la Chambre de commerce de la région d'Acton de prendre en charge la gestion du Bureau d'accueil touristique ;

ATTENDU QUE la MRC et la Chambre de commerce ont échangé sur les termes et conditions financières d'une entente de gestion à intervenir entre les deux parties ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-021

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'établir à 25 000 \$, taxes en sus, le montant devant figurer à l'entente relative à la gestion du Bureau d'accueil touristique représentant la contribution financière de la MRC d'Acton pour la réalisation du mandat confié à la Chambre de commerce de la région d'Acton pour l'année 2024.
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite entente.

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

12.1 Programme de cadets de la SQ – Été 2024

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec (SQ) agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la SQ ;

ATTENDU QUE la SQ s'engage à fournir à la MRC les services de deux (2) cadets pendant la période du 27 mai 2024 au 2 août 2024 (10 semaines), à raison de 40 heures/semaine ;

ATTENDU QUE la SQ assure le recrutement, la formation, l'administration, la rémunération et gère le volet opération du Programme de cadets ;

ATTENDU QUE la MRC convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-022

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De renouveler l'entente avec la Sûreté du Québec au montant de 10 000 \$ pour l'embauche de 2 cadets pour la période du 27 mai au 2 août 2024 ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite entente.

13. CORRESPONDANCE

13.1 Foire Agroalimentaire de la région d'Acton – Vins et fromages le 24 février 2024 – Achat de billets

2024-023

Il est proposé par M. Michel Côté
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de quatre (4) billets pour l'activité en titre au coût de 75 \$ par personne. Le cas échéant, les billets destinés aux conjoint(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

14. VARIA

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-024

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h50.

(Signé)

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

(Signé)

**Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.**